

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 24 janvier 2018 à 18h00

Etaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Stéphanie DAVEAU, Véronique HOFFMANN, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Hubert AUBERTEIN, Jean-François BOUSSET, Patrice DUMAS, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU et Eric MASSON.

Etaient absents :
- M. Lionel RISSE donne pouvoir à M. Dominique GRANDIEU,
- M. Pascal DURANG donne pouvoir à M. Daniel GERARDIN
- Mme Jocelyne MICHALAK donne pouvoir à M. Jean-François BOUSSET.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Rythmes scolaires
- Mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion 54 pour la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels
- Versement subvention au Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation
- Demande de subvention au Conseil Départemental 54 pour l'acquisition d'un tracteur
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 6 décembre 2017 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 23/2017 – Devis pour l'intervention d'animateurs Association des Petits Débrouillards, séances "les forces" et "contes scientifiques", durant les TAP les lundis et jeudis du 8 janvier au 23 février 2018 pour un montant de 1 539,86 € les 21 séances.

N° 01/2018 – Renouvellement adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant de 200,00 €.

1 - Rythmes scolaires

Mme Isabelle HUGO-SIMON rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Ecole réuni le 20 octobre 2017 avait refusé de voter le retour à 4 jours car la réponse était incertaine quant à la remise en place des mercredis loisirs. M. le Maire et Mme Isabelle HUGO-SIMON ont rencontré les parents d'élèves le 15 novembre 2017 et leur ont expliqué que les mercredis-loisirs seront mis en place mais limités à + ou - 20 enfants pour 2 animateurs. Auparavant, une enquête avait été faite et 83,33 % des parents étaient favorables au retour à 4 jours. Le Conseil d'Ecole extraordinaire qui a eu lieu le 12 janvier 2018 s'est prononcé en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours et plusieurs propositions d'horaires scolaires ont été transmises :

- 1 – de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h15,
- 2 – de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30,
- 3 – de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Mme Isabelle HUGO-SIMON précise que ces horaires sont communiqués à titre informatif et qu'une délibération n'est pas nécessaire car le choix revient uniquement à M. le Maire.

Mme Isabelle HUGO-SIMON expose que :

- la proposition 1 ne peut être retenue car il y a risque d'affluence en garderie de 16h15 et 16h30 (environ 70 enfants) et cela nécessiterait 5/6 animateurs.
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 2 h. Cette compétence étant intercommunale, il y aurait une perte financière sur la mise à disposition des agents d'environ 2 800 €.
- La proposition 2 serait plus adaptée compte tenu de la matinée allongée car les enfants sont plus réceptifs le matin mais l'enseignante des petits de maternelle trouve que la sieste à 13h45 est trop tardive.
- Quelle que soit la proposition retenue, il y aura ¼ d'heure de garderie en plus.
- Le retour à 4 jours scolaires entraîne une répercussion budgétaire à savoir :
 - . le mercredi redevient extrascolaire, donc les agents ne sont plus mis à disposition du Bassin de Pompey, soit une perte de 3 800 €,
 - . le ¼ d'heure de garderie supplémentaire coûtera 1 080 € à la Commune.

Aussi, compte tenu de ces éléments, Mme Isabelle HUGO-SIMON propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires suivants pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 11h30 et 13h30 – 16h30.

Les TAP des lundis, mardis et jeudis seraient supprimés et l'ALSH serait ouvert toute la journée du mercredi mais limité à + ou - 20 enfants pour 2 animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'autorisation du DSDEN de changer l'organisation actuelle à la rentrée de septembre 2018 avec de nouveaux rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours ;
- décide que dans ce cas, en période scolaire, l'ALSH sera ouvert le mercredi toute la journée ;
- acte les nouveaux horaires scolaires de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

2 – Demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion De M. et M. pour la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels

La Commune de FAULX s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique.

Pour ce projet, la Commune a sollicité une subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) sera mis à disposition de la Commune de FAULX, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aura notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'accueil.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la Commune s'est engagée.

En complément du conseiller de prévention du CDG54, le Comité de Pilotage est composé de M. Daniel GERARDIN, Adjoint et de Mme Valérie DROUANT, Assistante de prévention (ex Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)). M. Fabrice VITOUX, Conseiller Intercommunal en Prévention des Risques Professionnels sera également convié aux réunions de ce Comité.

M. le Maire informe les membres présents que cette mise à disposition s'élève à 1 100 € et sera totalement subventionnée par le FNP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- autorise cette mise à disposition à compter du 24/01/2018 ;
- autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

3 – Demande de subvention du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation (CDOCNPRD), qui dans le cadre de l'organisation du concours 2018, sollicite une subvention communale pour la remise des prix.

M. le Maire propose aux membres présents, comme en 2017, de verser à ce Comité une subvention de 50 € et précise qu'elle ne pourra réglementairement être versée qu'après le vote du Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 50 € au CDOCNPRD,
- dit que le crédit correspondant sera porté au Budget Primitif 2018.

4 - Demande de subvention au Conseil Départemental 54 pour l'acquisition d'un tracteur

M. Le Maire informe les membres présents qu'il a obtenu des Ets ROCHA une nouvelle offre pour la fourniture d'un tracteur Kubota 100 chevaux.

Le coût de ce tracteur s'élève à	41 784,00 € TTC,
auquel il convient d'ajouter la fourniture d'une fourche, d'un godet et d'un transpalette pour un montant de	13 209,60 € TTC,
et de déduire le montant de la reprise du tracteur Renault Celtis pour	- 21 600,00 € TTC,
et le Fonds de Compensation de TVA correspondant aux achats qui sera en 2019 de	- 7 517,63 € TTC.

M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental a créé un fonds dédié au "Soutien aux communes fragiles" de 3 ans x 5 000 €. La Commune n'ayant pas utilisé les deux premières années, il faut impérativement utiliser les 15 000 € sur 2018.

Déduction faite de cette subvention, l'autofinancement de la commune pour l'achat de ce tracteur s'élèvera à 10 875,97 €.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce matériel sur 2018 et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 54 au titre du "Soutien aux communes fragiles".

M. le Maire informe également que le véhicule Citroën Jumpy est mal en point et qu'il ne passera pas le prochain contrôle technique. Ce point sera revu lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018.

Plusieurs membres du Conseil Municipal demandent que les agents qui utilisent ce matériel en prennent soin et l'entretiennent régulièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le tracteur et le chargeur pour un montant de 45 828,00 € HT, soit 54 993,60 € TTC
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 54 au titre du "Soutien aux communes fragiles" pour un montant de 15 000,00 € et à signer tous documents'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique GRANDIEU :

Questions diverses : En cas de questions complexes, M. le Maire demande aux membres présents s'il est possible de les communiquer avant la séance afin de répondre au mieux et de réunir les informations et documents nécessaires.

Mme Stéphanie DAVEAU :

Horaires d'ouverture Mairie au public : Mme Stéphanie DAVEAU demande quand est-ce que la Mairie rouvrira au public les après-midi. M. le Maire répond que les horaires ont été rétablis depuis le 8 janvier.

M. Hubert AUBERTEIN :

Sécurité Poste/Mairie : M. Hubert AUBERTEIN demande où en est ce projet. M. le Maire répond que le devis et la subvention de 50 % sont reçus et que la dépense de 7 505,22 € TTC et la recette de 3 753,00 € (soit un autofinancement de 3 752,22 €) seront inscrites au BP 2018 et précise que, pour la sécurité des agents, il défendra personnellement ce dossier.

M. Daniel GERARDIN :

- Cimetière : M. Daniel GERARDIN informe l'assemblée que les concessions ont été saisies dans le logiciel à hauteur de 95 % et que les allées du cimetière ont été identifiées et numérotées.

- Séniors en vacances : M. Daniel GERARDIN informe le Conseil Municipal qu'il est prévu cette année 3 destinations avec 9 places (au lieu de 4 initialement) pour le Crozon. Compte tenu des difficultés pour organiser ces séjours (trop de réunions, de décisions, d'annulations, ...), M. Daniel GERARDIN, qui en a assez de gérer ce programme, proposera au prochain Conseil du CCAS de passer la main à un autre membre.

Repas des aînés : Il se déroulera le 25 février. Les membres du Conseil disponibles seront les bienvenus.

M. Dominique GRANDIEU :

Site Pasteur : M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Président du Bassin de Pompey lui a envoyé une copie du courrier adressé à Mme BACK, Directeur de la Maison de Retraite les Hêtres, ayant pour objet le retrait des délibérations de l'ordre du jour du dernier Conseil Communautaire concernant la vente du site Pasteur. M. le Maire précise que s'il a effectivement demandé le retrait de ces deux délibérations, c'est principalement au motif que le contenu du protocole entre le Bassin de Pompey, la Commune et l'EHPAD, ne lui convenait pas du tout. M. le Maire dit que depuis que ce dossier existe, il y a eu beaucoup de ragots à ce sujet et propose aux membres qui n'auraient pas eu connaissance de ces courriers qu'ils peuvent venir en Mairie les consulter, ou si besoin prendre rendez-vous pour avoir de plus amples précisions et ainsi pouvoir répondre au mieux aux questions des administrés. Un courrier, qui a été validé par la Commission Urbanisme réunie le 23 janvier dernier, va être adressé très prochainement à M. le Président.

Inondations du 22/01/18 : M. le Maire informe les membres présents que lors des fortes précipitations de lundi, la salle des fêtes et toute la coulée verte ont été inondées, cela a nécessité l'intervention des Pompiers. Quelques petits travaux ont déjà été effectués derrière l'école, en haut de la Rue Jean Moulin et près de la coulée verte. Une réflexion sur l'ensemble de la Commune doit être menée afin de remédier aux éventuels problèmes sur d'autres sites et prévoir la dépense correspondante au budget. Une note va être distribuée prochainement pour demander aux riverains de la Mauchère et du ruisseau de Vaux d'être vigilants. Pour les personnes rencontrant des difficultés le numéro de téléphone de la Mairie a été communiqué.

M. Hubert AUBERTEIN :

Terrain à proximité de la STEP : M. Hubert AUBERTEIN rappelle que, lors de la séance du 6 décembre dernier, il avait demandé pourquoi le service technique déposait les boues de curage des fossés à côté de la STEP et que cette demande ne figurait pas dans le compte rendu. M. le Maire avait répondu que c'était pour gagner du temps lors de la location de la mini-pelle et ainsi éviter les déplacements inutiles. M. Daniel GERARDIN avait répondu que ce terrain appartenait à la Commune. Renseignements pris, M. Hubert AUBERTEIN informe les membres présents que ce terrain appartient au SIAVM.

La séance est levée à 19h40.